



Honfleur, le 24 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

La préfecture du Calvados a autorisé une manifestation et un défilé contre la réforme des retraites dans le centre-ville de Honfleur ce vendredi 26 mai 2023, de 17h à 19h, à la demande de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO et SOLIDAIRES.

Aussi, la circulation, cet après-midi là, de 17h à 19h, sera interdite en centre-ville et sur les axes choisis pour ce défilé :

- > place Albert-Sorel,
- > rue de la République,
- > rue du Dauphin,
- > rue des Logettes,
- > quai de la Quarantaine,
- > quai de la Tour,
- > quai Lepaulmier,
- > rue Montpensier.

Le stationnement, lui, ne devrait pas être impacté.

Nous vous remercions de votre compréhension.





ARRETE N° 2023 - 208
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
**Organisation d'une manifestation
intersyndicale avec défilé**
Vendredi 26 Mai 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6,
L2213-1 à L2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO et SOLIDAIRES, afin, d'organiser une manifestation dans le centre-ville de Honfleur, Le Vendredi 26 Mai 2023, de 17h00 à 19h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'intersyndicale est autorisée à organiser une manifestation avec défilé, le VENDREDI 26 MAI 2023, de 17h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : L'itinéraire sera le suivant : Départ place Albert Sorel (devant le monument aux morts), rue de la République, rue du Dauphin, rue des Logettes, quai de la Quarantaine, quai de la Tour, quai Lepaulmier, rue Montpensier, rue de la République et retour place Albert Sorel (devant le monument aux morts).

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite sur ces voies et placée sous le contrôle de la Police Municipale afin de faciliter le passage du cortège.

ARTICLE 4 : Une signalétique sera mise en place Cours Albert Manuel, Rond point Carnot, et Boulevard Charles V afin d'informer les usagers de l'interdiction de circuler en centre-ville le 26 mai 2023 de 17 heures à 19 heures.

Il est précisé que les services de Police gardent toute latitude pour rétablir la circulation suivant le déroulement de la manifestation et la densité du trafic routier.

ARTICLE 5 : Le déroulement de la manifestation, ainsi que la sécurité des personnes, seront sous l'entière responsabilité de l'intersyndicale.

ARTICLE 6 : Le stationnement sera maintenu.

ARTICLE 7 : En application des dispositions qui précèdent, des panneaux et barrières réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront disposés par les Services Techniques Municipaux, partout où ils seront nécessaires.

ARTICLE 8 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Mai 2023
Pour le Maire et par délégation,

Le premier adjoint
Felipe Alvarez

